

Commissio d' Incorporation de Franço

Journa du 15 Févri 1941

La Commissio d' Incorporation de Franço s'est réunie à la Préfecture le samedi 15 févri à 10 heures sous la présidence de M. le Secrétaire général de la Préfecture.

Voici présent :

M. l'Inspecteur de Travail

M. Couderc, Préfet de l'Union Social de Travail

M. Bruner, Chef de bureau départemental

Présent : M. Couderc C^u Préfet avec renseignements fournis

La Commissio ratifie l'incorporation de espagnols :

Ruiz - Lopez Antonio

Rodriguez - Aguella Hyacinthe

Ortega - Galan Mariano

Sanchez - Marin Luis

Durieu Henrique

de l'israélite :

Herscovici Herman, porteur en médecine, néant à 1^{er} Flou ont le cas avait été précédemment résolu.

La application de l'Article III paragraphe A sera mise au régime de droit commun les espagnols et après ayant atteint l'âge de 18 ans.

Mung Puleto né en 1881
Mr Hernandez Alvarez né en 1886
Mr Garcia Jango né en 1916 et n'ayant pas
l'âge requis pour l'incorporation mais également blé.

La Commission admet aussi au
régime de droit comme le T.E. Jony Schachin,
bléte résident à Chelouine et qui a fait la
preuve de son entrée en France en 1924.

Le Secrétaire des Etrangers réunit la
Commission du cas de l'irailite Nathan Joseph
précédemment au Centre de Kelougal. Cet étranger
obtient un contrat de travail, comme étranger, et est
autorisé à ^{quitter le Centre et à} résider à Niellac.

Aucune autre question ne figurant à
l'ordre du jour la séance est levée à 10h45

Le Président,

x Un avis favorable est donné à la résiliation
T.E. Asting - Relolle José ^{Chelouine} ^{de M. Martin} ^{Barbelle} ^{abrique}
nommé au langage de l'Argle

Accédez aux p
Windows.